

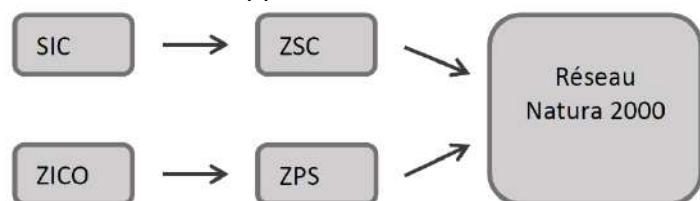
Carte 22 Périmètres de connaissance du patrimoine naturel

II.1.2. PERIMETRES DE PROTECTION

II.1.2.1. RESEAU NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la flore et de la faune sauvage et des milieux naturels qu'ils abritent. Il émane de la Directive Oiseaux (1979) et de la Directive Habitat (1992). Le réseau européen Natura 2000 comprend deux types de sites :

- les Zones de Protection Spéciales (ZPS), visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux" ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs.
(Avant d'être des ZPS, les secteurs s'appellent des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)) ;
- les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats".
(Avant d'être des ZSC, les secteurs s'appellent des Sites d'Intérêt Communautaire (SIC)).



Le réseau Natura 2000 en Nouvelle-Aquitaine comprend 273 sites, dont 10 marins et 17 terrestres et marins. Il couvre ainsi 12,7 % du territoire terrestre régional (source : DREAL Nouvelle-Aquitaine). Au total, la Nouvelle-Aquitaine représente près de 16 % des 1 750 sites français. C'est la région française qui compte le plus grand nombre de sites Natura 2000. Elle a donc une place forte dans la préservation de ces écosystèmes.

Un site Natura 2000 est inclus dans l'aire d'étude rapprochée : la ZPS des plaines d'Oiron-Thénezay.
Deux sites Natura 2000 sont inclus dans l'aire d'étude éloignée : La ZPS des plaines du Mirebalais et du Neuvillois et la ZSC du Bassin de Thouet Amont.

Tableau 47 Liste des sites Natura 2000 présents dans les aires d'étude rapprochée et éloignée

Identifiant National	Nom	Distance à la ZIP (km)	Aire d'étude concernée
Zone de Protection Spéciale			
FR5412014	PLAINE D'OIRON THENEZAY	7,9	AER (<10km)
FR5412018	PLAINES DU MIREBALAIS ET DU NEUVILLOIS	11,2	AEE (10-20km)
Zone Spéciale de Conservation			
FR5400442	BASSIN DU THOUET AMONT	16,5	AEE (10-20km)

AER = Aire d'étude rapprochée (ZIP + 10 km) ; AEE = Aire d'étude éloignée (ZIP + 20 km), ZIP = Zone d'implantation potentielle

Un site Natura 2000 recoupe l'aire d'étude rapprochée : la ZPS des plaines d'Oiron-Thénezay.

Aucun site Natura 2000 ne recoupe l'aire d'étude immédiate

Identifiant	Nom	Distance à la ZIP	Description	Espèces ou groupes à enjeu	Interactions possibles avec l'AEI
Zone de Protection Spéciale					
FR5412014	PLAINE D'OIRON THENEZAY	7,9	Plaine cultivée principalement développée sur des calcaires à silex et des calcaires argileux fossilifères. Des buttes témoins composées d'argiles, de sables et de grès, des plissements issus du ressaut morphologique ainsi que des coteaux issus de l'érosion glaciaire et la vallée de la Dive induisent une hétérogénéité des milieux et des pratiques agricoles favorables au cortège remarquables. Site de nidification de l'Oedicnème criard, du Busard cendré et Saint-Martin et de l'Outarde canepetière. Site de rassemblement post-nuptial de l'Outarde canepetière. Site d'étape et d'hivernage important, notamment pour le Pluvier doré. Le site accueille plusieurs espèces menacées au niveau régional (Perdrix grise, Caille des blés, Hibou petit-duc) et départemental (Bruant proyer).	<u>Avifaune</u> : Pie-grièche écorcheur, Bruant ortolan, Milan noir, Circaète Jean-le-Blanc, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Busard cendré, Faucon émerillon, Faucon pèlerin, Outarde canepetière, Oedicnème criard, Pluvier guignard, Pluvier doré, Vanneau huppé, Chevalier combattant, Hibou des marais, Martin-pêcheur, Pipit rousseline	<u>Avifaune</u> : Espèces en migration (halte migratoire) et en hivernage. Prospections alimentaires d'espèces nicheuses sur le site ou inversement.
FR5412018	PLAINES DU MIREBALAIS ET DU NEUVILLOIS	11,2	Vaste plaine agricole dominée par les grandes cultures, avec un relief peu prononcé et un substrat calcaire attirant diverses espèces d'affinités steppiques. Ce site accueille des populations, majeures à significatives, pour 17 espèces d'intérêt européen (15 nicheuses et 2 hivernantes). Elle est tout particulièrement essentielle pour la reproduction de l'Outarde canepetière et de l'Oedicnème criard, mais aussi du Bruant ortolan, des Busards cendrés et Saint-Martin, ainsi que pour le Faucon émerillon en hiver. De plus le site accueille près d'un quart de la population migratrice d'Outarde canepetière de l'Europe de l'Ouest.	<u>Avifaune</u> : Pie-grièche écorcheur, Bruant ortolan, Bondrée apivore, Milan noir, Circaète Jean-le-Blanc, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Busard cendré, Faucon émerillon, Faucon pèlerin, Outarde canepetière, Oedicnème criard, Pluvier doré, Vanneau huppé, Courlis cendré, Hibou des marais, Engoulevent d'Europe, Martin-pêcheur d'Europe, Alouette calandrelle, Pipit rousseline	<u>Avifaune</u> : Espèces en migration (halte migratoire) et en hivernage. Prospections alimentaires d'espèces nicheuses sur le site ou inversement.

Zone Spéciale de Conservation

FR5400442	BASSIN DU THOUET AMONT	16,5	Le site correspond à l'ensemble du réseau primaire et secondaire constitué par le haut bassin du Thouet (affluent de la Loire) ; il comprend huit ruisseaux majeurs, aux eaux acides, vives et bien oxygénées coulant dans le paysage bocager caractéristique des terrains cristallins de la marge sud du Massif Armoricaïn, connu localement sous le nom de "Gâtine".	<p><u>Chiroptères</u> : Grand Rhinolophe, Barbastelle d'Europe, Muron à oreilles échancrées, Gran Murin</p> <p><u>Mammifères</u> : Loutre d'Europe</p> <p><u>Odonates</u> : Agrion de Mercure, Rosalie des Alpes</p> <p><u>Crustacés</u> : Ecrevisse à pieds blancs</p> <p><u>Poissons</u> : Lamproie de Planer, Chabot</p>	Chiroptères en migration
-----------	------------------------	------	--	---	--------------------------

II.1.2.2. ARRETES PREFECTORAUX DE PROTECTION DE BIOTOPE

Créés à l'initiative de l'Etat par le préfet de département, ces arrêtés visent à la conservation des habitats des espèces protégées. Ils concernent une partie délimitée de territoire et édictent un nombre limité de mesures destinées à éviter la perturbation de milieux utilisés pour l'alimentation, la reproduction et le repos des espèces qui les utilisent.

Le règlement est adapté à chaque situation particulière. Les mesures portent essentiellement sur des restrictions d'usage, la destruction du milieu étant par nature même interdite (source : DREAL Nouvelle-Aquitaine).

La région ex-Poitou-Charentes compte 36 APPB couvrant une superficie totale de près de 33 000 hectares.

Un APPB est situé dans l'aire d'étude rapprochée : l'APPB retenue du Cébron (arrêté préfectoral du 14 juin 2020).

Tableau 48 Liste des arrêtés préfectoraux de protection de biotope présents dans les aires d'étude rapprochée et éloignée

Identifiant National	Nom	Distance à la ZIP (km)	Aire d'étude concernée
Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope			
FR3800286	Retenue du Cébron	0,8	AER (<10km)

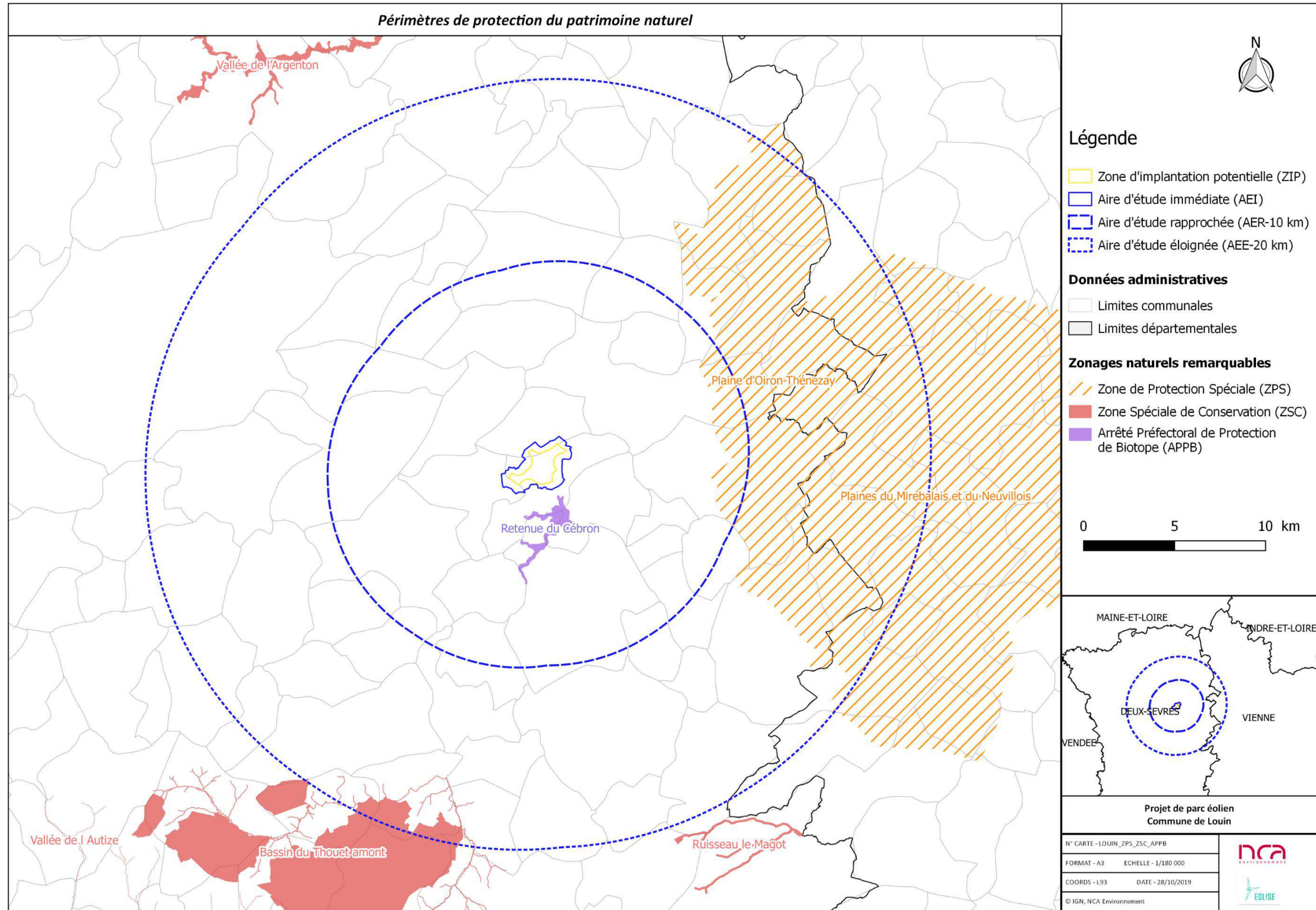
AER = Aire d'étude rapprochée (ZIP + 10 km) ; AEE = Aire d'étude éloignée (ZIP + 20 km), ZIP = Zone d'implantation potentielle

Un arrêté préfectoral de protection de biotope recoupe l'aire d'étude rapprochée : l'APPB retenue du Cébron, situé à 800m de la ZIP.
Aucun APPB n'est situé strictement à l'intérieur de la ZIP.

Tableau 49 Liste des milieux déterminants et des groupes d'espèces à enjeu essentiel de l'APPB dans l'aire d'étude éloignée

Identifiant	Nom	Distance à la ZIP	Description	Espèces ou groupes à enjeu	Interactions possibles avec l'AEI
FR3800286	Retenue du Cébron	0,8	Le site comprend la retenue du Cébron, ses rives et quelques parcelles de prairies attenantes. Fort intérêt ornithologique en période migratoire (oies, canards et laro-limicoles), hivernage (Oies cendrées, Pygargue à queue blanche), nidification (Petit Gravelot, Grèbe huppé, Oedicnème criard, Pie-grièche écorcheur)	<p><u>Avifaune</u> : Oedicnème criard, Faucon crécerelle, Grèbe huppé, Grue cendrée</p> <p><u>Reptiles</u> : Couleuvre verte et jaune, Lézard vert, Couleuvre à collier, Couleuvre vipérine, Lézard des murailles</p> <p><u>Amphibiens</u> : Rainette verte, Salamandre tachetée</p>	<u>Avifaune</u> : Espèces en migration (halte migratoire) et en hivernage. Prospections alimentaires d'espèces nicheuses sur le site ou inversement.

La carte page suivante localise les zonages de protection du patrimoine naturel au sein de l'aire d'étude éloignée.



Carte 23 Périmètres de protection du patrimoine naturel

II.1.2.3. SYNTHÈSE DES ZONAGES DU PATRIMOINE NATUREL

Aucun périmètre d'inventaire ne recoupe strictement l'aire d'étude immédiate. Toutefois deux zonages, liés au lac du Cébron sont situés à proximité immédiate de l'AEI et de la ZIP :

- la ZNIEFF de type 1 Lac du Cébron, située à 600m de la ZIP
- l'APPB Retenue du Cébron, situé à 800m de la ZIP.

Ainsi, sur cette seule bibliographie, une sensibilité est mise en évidence pour l'AEI, en lien direct avec les espèces attirées par la présence du lac du Cébron. En effet des interactions certaines auront lieu entre les individus d'espèces patrimoniales de l'AEI et celles des zonages naturels en période de reproduction, de migration ou d'hivernage.

Au-delà de l'AEI, les aires d'étude rapprochée et éloignée recourent respectivement

- 10 ZNIEFF de type 1, 1 ZNIEFF de type 2, 1 ZICO, 1 ZPS et 1 APP (pour l'AER : ZIP + 10km),
- 28 ZNIEFF de type 1, 2 ZNIEFF de type 2, 1 ZICO, 1 ZPS et 1 ZSC (pour l'AEE : ZIP + 20km).

Ces zonages sont bien à prendre en compte dans l'analyse des enjeux du projet éolien.

À noter que pour des espèces dynamiques comme l'avifaune et les Chiroptères, la présence au sein de l'aire d'étude éloignée n'exclut pas la potentialité de fréquentation de l'aire d'étude immédiate (halte ou passage migratoire, terrain de chasse, gîte estival, dispersion, etc.).

Les enjeux potentiels de l'AEI, en lien avec cette analyse des zonages naturels remarquables présents à proximité, seront surtout relatifs à l'avifaune nicheuse de plaine (rapaces et passereaux de plaine) et du bocage, mais également à l'avifaune migratrice, ainsi qu'aux Chiroptères dont la dispersion est supérieure à 3 km.

II.1.3. CONTINUITÉS ET FONCTIONNALITÉS ÉCOLOGIQUES

II.1.3.1. CADRE RÉGLEMENTAIRE DE LA NOTION DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

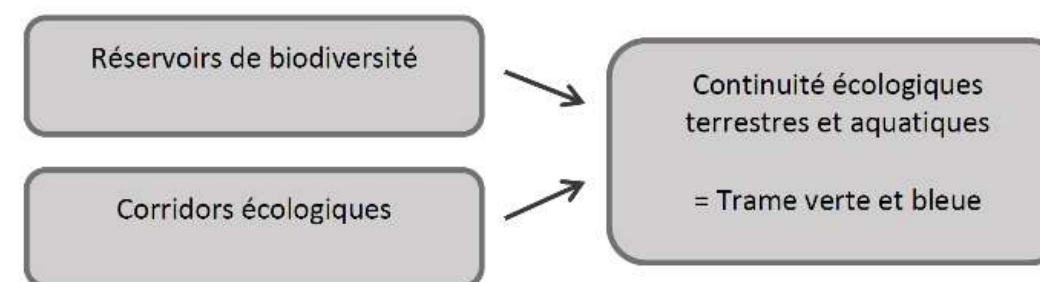
Le Grenelle de l'Environnement, organisé en France en 2007, a eu pour objectif de prendre des décisions à long terme en matière d'environnement et de développement durable, en particulier pour restaurer la biodiversité par la mise en place d'une trame verte et bleue et de schémas régionaux de cohérence écologique, tout en diminuant les émissions de gaz à effet de serre et en améliorant l'efficacité énergétique.

II.1.3.2. TRAME VERTE ET BLEUE

« La Trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements. Elle constitue un outil d'aménagement durable du territoire. Les continuités écologiques constituant la Trame verte et bleue comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques » (source : tvb-nouvelle-aquitaine).

Les **réservoirs de biodiversité** sont des « espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces. »

Les **corridors écologiques** « assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers. »



Les cours d'eau et les zones humides constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

Ainsi, la Trame verte et bleue contribue à l'état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau.

II.1.3.3. SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE (SRCE)

PRESENTATION GÉNÉRALE

Conformément à l'article L371-3 du Code de l'environnement, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique constitue un document cadre régional à élaborer conjointement par les services de l'Etat et ceux de la Région Nouvelle-Aquitaine. Le SRCE décline la Trame verte et bleue à l'échelle régionale.

Il se compose :

- ✓ d'un résumé non technique ;
- ✓ d'une présentation et une analyse des enjeux régionaux relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques ;
- ✓ d'un volet identifiant les espaces naturels, les corridors écologiques, ainsi que les cours d'eau et zones humides ;
- ✓ d'une cartographie comportant la Trame Verte et Bleue (échelle proche 1/100 000) ;
- ✓ des mesures contractuelles permettant d'assurer la préservation et la remise en état de la fonctionnalité des continuités écologiques ;
- ✓ des mesures prévues pour accompagner la mise en oeuvre des continuités écologiques dans les communes.

Le SRCE Nouvelle-Aquitaine a été approuvé à l'unanimité par les élus du Conseil régional réunis en session le 16 octobre 2015 et a été adopté par arrêté préfectoral le 3 novembre 2015.

Une analyse de la Trame Verte et Bleue (TVB) issue du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) Nouvelle-Aquitaine est présentée ci-après. Cette analyse s'appuie sur les cartographies du SRCE présentées en pages suivantes. À noter que les cartographies extraites du SRCE Nouvelle-Aquitaine sont bien présentées à l'échelle de

1/100 000^{ème} pour lesquelles elles ont été conçues. Cette carte a pour objectif de localiser l'aire d'étude immédiate au sein des cartographies du SRCE Nouvelle-Aquitaine.

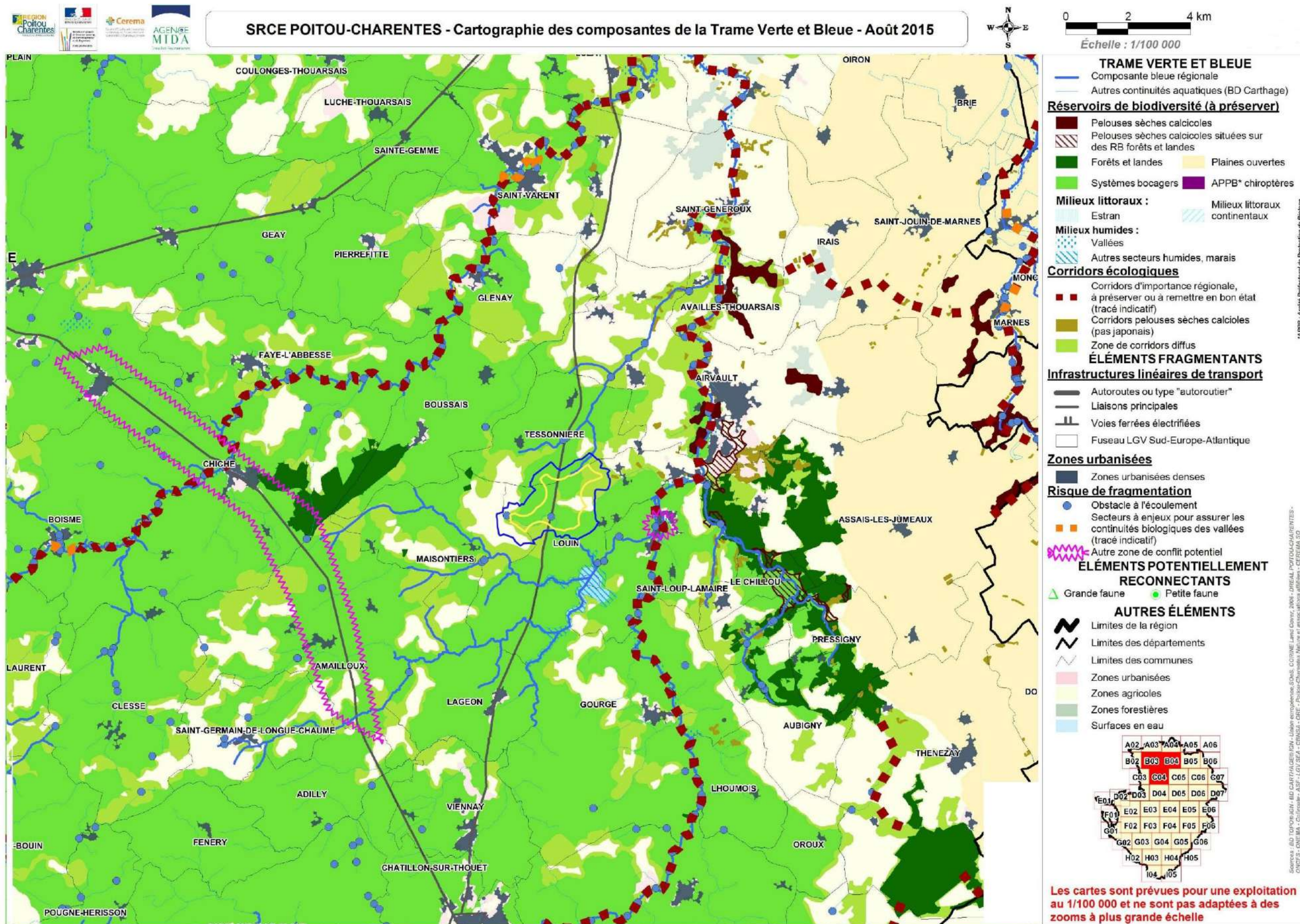
ANALYSE DU SRCE

L'aire d'étude immédiate présente un système bocager à préserver et des zones de corridors diffus. Situé en tête de bassin versant, le réseau hydrographique considéré comme une composante bleue régionale pour son rôle dans la dispersion et la reproduction des espèces aquatiques, passe au nord et au sud de l'AEI. Moins de 20% du site présente aucun enjeu dans les cartographies du SRCE.

Le SRCE met en avant la présence d'un réservoir de biodiversité au sein de l'aire d'étude immédiate. Il s'agit du réservoir « Systèmes bocagers ».

Les aires d'étude rapprochée et éloignée comprennent un grand nombre de réservoirs de biodiversité (*à préserver*) et de corridors écologiques d'importance régionale qui sont essentiellement liés aux composantes bleues régionales (cours d'eau). Les réservoirs sont principalement des zones de bocages et de forêts et landes. Une autre entité à enjeu est le lac de Cébron qui est une zone humide d'intérêt pour les espèces. Bien que situé en-dehors de l'AEI, la proximité du Cébron est à considérer, notamment l'attrait qu'il représente pour les oiseaux migrateurs.

Situé dans un ensemble de réservoirs de biodiversité et en tête de bassin versant, et à proximité d'un corridor d'importance régionale, les aménagements sur l'aire d'étude immédiate pourront représenter, un dérangement des espèces de plaines ouvertes ainsi qu'une barrière au sein d'une continuité écologique identifiée à l'échelle du SRCE.



Carte 24 Cartographie des composantes de la Trame Verte et Bleue - SRCE Poitou-Charentes

II.2. ÉTAT INITIAL DU PATRIMOINE NATUREL

II.2.1. FLORE ET HABITATS

II.2.1.1. HABITATS

Les habitats ont été identifiés d'après les nomenclatures EUNIS et CORINE Biotopes. La cartographie des habitats répertoriés en 2019 est présentée en page suivante.

Tableau 50 Habitats répertoriés sur l'aire d'étude immédiate

Typologie d'habitat	Code EUNIS	Code CORINE Biotopes	Code N2000 EUR15	Surface (ha)
Plans d'eau / Mares	C1.1	22.1	-	6,90
Fourrés mésophiles	F3.1	31.81	-	12,85
Fourrés sur sol pauvre	F3.13	31.83	-	0,89
Clairières forestières	G5.8	31.87	-	6,41
Fourrés de noisetier	F3.171	31.8C	-	0,28
Recrûs forestiers de feuillus	G5.61	31.8D	-	1,66
Fourrés mixtes	G5.62	31.8F	-	1,77
Prébois de résineux	G5.63	31.8G	-	0,47
Mégaphorbiaies	E3.4	37.1	6430	2,13
Prairies humides eutrophes	E3.41	37.21	-	12,71
Prairies à Jonc diffus	E3.417	37.217	-	11,07
Prairies à Jonc acutiflore	E3.42	37.22	-	5,01
Prairies humides de transition à hautes herbes	E3.45	37.25	-	0,24
Lisières humides à grandes herbes	E5.4	37.72	6430	0,92
Pâtures mésophiles	E2.1	38.1	-	243,38
Prairies de fauche	E2.21	38.21	-	10,14
Chênaies-charmaies	G1.A1	41.2	-	0,98
Frênaies-chênaies à <i>Arum</i>	G1.A131	41.231	-	43,30
Autres bois de feuillus	G1.7	41.H	-	0,77
Saulaies marécageuse	F9.2	44.92	-	0,29
Roselières basses	C3.24	53.14	-	0,13
Magnocariçaies	D5.21	53.21	-	0,71
Prairies humides améliorées	E2.62	81.2	-	6,51
Cultures	I1.1	82.1	-	276,54

Typologie d'habitat	Code EUNIS	Code CORINE Biotopes	Code N2000 EUR15	Surface (ha)
Vergers d'arbres fruitiers	G1.D4	83.15	-	0,31
Vergers d'arbustes	FB.1	83.2	-	0,41
Vignes	FB.41	83.21	-	1,32
Plantations de résineux	G3.F1	83.31	-	9,07
Plantations de peupliers	G1.C12	83.321	-	0,45
Autres plantations	G1.C4	83.325	-	2,60
Petits bois / bosquets	G5.2	84.3	-	1,81
Jardins	I2.2	85.3	-	0,19
Zones urbanisées	J1.2	86.2	-	0,25
Carrières	J3	86.41	-	0,26
Friches / Jachères	E5.1	87.1	-	3,78
Lagunes	J5.3	89.2	-	0,17

Deux grands types d'habitats dominant sur l'aire d'étude immédiate : les cultures bocagères (41,5%), ainsi que les prairies pâturées (41,3%). Ces dernières peuvent être différenciées en plusieurs typologies : les pâtures mésophiles (36,5%), les prairies humides eutrophes (1,9%), les prairies à Jonc diffus (1,7%), les prairies à Jonc acutiflore (0,8%), les prairies humides de transition à hautes herbes (<0,05%), les lisières humides et mégaphorbiaies (0,4%). Le pâturage est essentiellement bovin sur le secteur.



Photo 11 Prairie humide à Jonc diffus - août 2019

Les habitats caractéristiques de zones humides (inscrits à l'arrêté du 24 juin 2008 modifié) revêtent un caractère patrimonial, en tant que milieux menacés. La part de zones humides a en effet fortement régressé ces dernières années sur le territoire de la Gâtine. On note la présence de deux habitats rattachables à l'habitat d'intérêt communautaire 6430 « Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin », sous les déclinaisons « A. Mégaphorbiaies riveraines » et « B. Lisières forestières plus ou moins nitrophiles et hygrocines ».



Photo 12 Mégaphorbiaie - août 2019

Quelques boisements anthropiques complètent le bocage dense, dont la typologie dominante est la Frênaie-chênaie à *Arum* (6,5%). Les autres typologies naturelles restent ponctuelles. Les plantations (peupliers, conifères et autres feuillus) représentent près de 2% des habitats de l'AEI.

A ces milieux boisés sont associés un certain nombre d'habitats de transition, notamment les fourrés, recrûs forestiers, prés-bois et clairières forestières.

Deux déclinaisons d'un habitat d'intérêt communautaire ont été rencontrés. Les zones humides, représentées par les prairies, roselières, cariçaias et boisements humides, revêtent également un caractère patrimonial.

II.2.1.2. FLORE

Les habitats humides accueillent une richesse floristique importante, à contrario des habitats les plus représentés que sont la culture et les pâtures mésophiles. La richesse spécifique des prairies pâturées est en effet relativement faible. La liste des taxons observés est présentée en annexe.

Quinze espèces patrimoniales ont été contactées sur l'AEI. Aucun de ces taxons n'est protégé à l'échelle nationale ou régionale. Treize espèces sont déterminantes ZNIEFF au niveau régional (Nouvelle-Aquitaine) ou départemental (Deux-Sèvres). Parmi celles-ci, *Alopecurus aequalis*, *Fritillaria meleagris*, *Groenlandia densa*, *Myriophyllum alterniflorum*, *Trocdaris verticillatum*, *Urticularia australis* et *Veronica scutellata* possèdent un statut « quasi-menacé » sur la Liste Rouge Régionale des espèces végétales de Nouvelle-Aquitaine (CBNSA, 2018). *Achillea ptarmica*,

Cyperus longus, *Eleocharis multicaulis*, *Juncus tenageia* et *Lemna trisulca* sont en préoccupation mineure. Les données sont trop faibles pour établir un statut de conservation d'*Oenanthe peucedanifolia*.



Photo 13 Prairie humide colonisée par *Fritillaria meleagris* – mars 2019



Photo 14 *Achillea ptarmica* – août 2019



Photo 15 *Utricularia australis* – août 2019

Deux autres espèces, non déterminantes, mais également « quasi-menacées », ont été contactées : *Ranunculus hederaceus* et *Stellaria alsine*.

La plateforme OBV (Observatoire de la Biodiversité Végétale) a été consultée pour apprécier si la pression d'observation de terrain était compatible avec la période d'observation des espèces patrimoniales connues sur l'aire d'étude rapprochée.

La plateforme fait état de 7 espèces protégées sur la maille de projet, en intégrant essentiellement les données récentes (>2000) : *Asplenium obovatum* subsp. *billotii* (2011), *Crypsis alopecuroides* (2013), *Gratiola officinalis* (2013), *Littorella uniflora* (2014), *Pulicaria vulgaris* (2014), *Ranunculus lingua* (2015) et *Rumex maritimus* (2010). A l'exception d'*Asplenium obovatum*, ces taxons sont à rattacher aux prairies humides et végétation de ceinture des étangs. Elles n'ont pas été contactées sur l'AEI, mais peuvent être potentiellement présentes.

Concernant les espèces déterminantes ZNIEFF en Nouvelle-Aquitaine, l'OBV fait état de 29 taxons, dont les 7 espèces protégées décrites précédemment. On retrouve *Achillea ptarmica*, *Eleocharis multicaulis*, *Fritillaria meleagris* et *Oenanthe peucedanifolia*, observées sur l'AEI. *Anacamptis laxiflora* est mentionnée en 2010. L'espèce avait été observée par NCA lors de l'inventaire des zones humides de la commune de Louin (P. VINET, 2016), au sein d'une prairie de fauche remise en pâture. La donnée n'a pas été réobservée au sein de l'AEI en 2019. L'espèce est présente sur plusieurs stations sur la commune.

L'essentiel des taxons est à rattacher aux milieux humides (mares et leurs ceintures, prairies humides, mégaphorbiaies, fossés...) : *Baldellia ranunculoides*, *Carex acuta*, *Chaeturus marrubiastrum*, *Dactylorhiza incarnata*, *Eleocharis acicularis*, *Gypsophila muralis*, *Helosciadium inundatum*, *Juncus compressus*, *Limosella aquatica*, *Ludwigia palustris*, *Salix aurita*, *Thelypteris palustris*. Elles n'ont pas été contactées sur l'AEI, mais peuvent être potentiellement présentes.

Barbarea intermedia est reliée aux friches et lieux incultes. L'habitat est peu représenté sur l'AEI, et les prospections ne l'ont pas mises en évidence.

Orobanche rapum-genistae est un parasite des espèces du genre *Genista*, donc à relier aux sols acides, potentiellement autour des plantations de résineux ou fourrés sur sols pauvres.

Ranunculus arvensis, *Silene gallica* et *Spergula pentandra* sont des espèces messicoles. Les prospections ne les ont pas mises en évidence, toutefois la surface à couvrir étant importante, leur présence n'est pas exclue au sein des cultures et bords de chemins.

Quinze espèces de flore patrimoniale ont été identifiées au sein de l'aire d'étude immédiate. Ces données sont toutes rattachées à des habitats humides, qui revêtent ainsi une forte valeur patrimoniale. De nombreuses données bibliographiques rattachées à ce site n'ont pas été reconfirmées lors des prospections botaniques, toutefois les habitats de l'AEI sont tout à fait favorables à leur présence.

Les habitats identifiés comme humides, ont été délimités grâce à la végétation sans sondage pédologique. Des sondages complémentaires pourront être réalisés par la suite pour affiner la cartographie des zones humides.